

COMMUNE DE LONGCHAMP-SUR-AUJON
PROCÈS VERBAL D'UNE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 AVRIL 2018

PRESENTS : Alain **TOURNEBISE**, Maire, Jean-Claude **RONCARI**, Grégory **FONTAINE**, Annette **VOIRIN**, Adjoint, Xavier **GAMBA**, Gilles **BARDU**, Sandrine **FLEURY**, Fabrice **FOU TRIER**, Bertrand **THIEBAULT**, Conseillers Municipaux.

POUVOIR : Etienne **LECLERE** à Jean-Claude **RONCARI**.

ABSENT : Denis **LEMAIRE**.

Monsieur Xavier **GAMBA** est élu secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **approuve le procès-verbal du 23 février 2018**.

Le Maire passe à l'examen de l'ordre du jour :

1. Vote des taux d'imposition,
2. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2017 : Commune, Eau, Assainissement,
3. Vote des budgets primitifs 2018 : Commune, Eau/Assainissement,
4. Subventions 2018 aux Associations,
5. Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipement du Service de l'Eau/Assainissement,
6. Achat de billets de manège pour la Fête Patronale,
7. Questions diverses.

1) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de voter le taux des quatre taxes directes locales pour l'année 2018 :

- Taxe d'Habitation : 15,43 %
- Taxe Foncière (Bâti) : 16,31 %
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 21,43 %
- C.F.E. (Cotisation Foncière des Entreprises) : 13,49 %

Vote taux imposition
Délib. n° 4/2018
Visée S/P le 13/04/2018

**2) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR-
BUDGET COMMUNE – SERVICE D'EAU – SERVICE
D'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2017**

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Après s'être fait présenter le budget de la Commune, du service d'Eau et du service d'Assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif.
- Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2017.

**Approbation compte
gestion 2017-Commune**
Délib. n° 5/2018
Visée S/P le 13/04/2017
**Approbation compte
gestion 2017-Eau**
Délib. n° 7/2018
Visée S/P le 13/04/2018
**Approbation compte
gestion 2017-
Assainissement**
Délib. n° 9/2018
Visée S/P le 13/04/2018

- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles.
 - 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET COMMUNE

Affectation résultat
2017-Commune
Délib. n° 6/2018
Visée S/P 13/04/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2017 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017, constatant que le compte administratif présente un **excédent de fonctionnement de 112 378,48 euros**, décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent antérieur reporté : 136 966,31 €

Virement à la section d'investissement : 30 199,14 €

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 excédent : 4 210,45 €

Excédent au 31.12.2017 : 112 378,48 €

Affectation obligatoire – à l'exécution du virement à la section d'investissement (1068) : 5 404,61 €

Solde disponible – affectation à l'excédent reporté (ligne 002) : **106 973,87 €**

4) AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 – SERVICE D'EAU/ASSAINISSEMENT

Affectation résultat
2017-Service Eau/Asst
Délib. n° 8/2018
Visée S/P le 13/04/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats de l'exercice 2017 ce jour, considérant que les dépenses sont justifiées ou utiles, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017. Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent d'investissement au 31.12.2017

Eau : 52 855,59 €

Assainissement : 135 387,57 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne001) :

188 243,16 €

Excédent de fonctionnement au 31.12.2017

Eau : 5 826,19 €

Assainissement : 67 044,59 €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002) :
72 870,78 €

5) VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2018 équilibrés en dépenses et en recettes, à savoir :

• COMMUNE

Dépenses de fonctionnement.....	342 634 €
Dépenses d'investissement.....	43 082 €
Recettes de fonctionnement.....	342 634 €
Recettes d'investissement.....	43 082 €

• EAU/ASSAINISSEMENT

Dépenses d'exploitation	153 921 €
Dépenses d'investissement.....	234 431 €
Recettes d'exploitation	153 921 €
Recettes d'investissement.....	234 431 €

6) SUBVENTIONS 2018 AUX ASSOCIATIONS

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide le versement des subventions de fonctionnement aux Associations suivantes :

Subventions -
Associations
Délib. n° 10/2018
Visée S/P 13/04/2018

- **GRANGE SAINT BERNARD : 60 €**
- **MAISON POUR TOUS : 4 000 €**
- **CHEMINS ET RIVIERES : 90 €**
- **A.P.E.I. SUD HAUT-MARNAIS : 45 €**
- **A.D.M.R. DU LANDION : 360 €**
- **FANFARE DE MARANVILLE : 180 €**
- **SOCIETE DE PECHE-A.A.P.P.M.A. : 130 €**
- **BIBLIOTHEQUE INTER. CLAIRVAUX : 410 €**
- **REFUGE-LE RELAIS DES ANIMAUX : 90 €**
- **LE SOUVENIR FRANÇAIS : 100 €**
- **APE LES ECOLIERS DE LA CLAIRVALLEE DE L'AUJON : 300 €**
- **ASSOCIATION HAUTE VALLEE DE L'AUBE CHAMPENOISE : 500 €**

7) FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT DU SERVICE DE L'EAU/ASSAINISSEMENT

Suite à l'intervention de Monsieur Olivier PONT, Comptable Public, le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que des subventions d'investissement ont été perçues en 2017 au Budget du Service de l'Assainissement d'un montant de 24 890 euros, correspondant aux travaux de construction de la Station d'Épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement ainsi qu'aux analyses du milieu récepteur. Il nous demande de régulariser les amortissements des subventions au compte 131.

Fixation durée
amortissement des
subventions
d'équipement Service
Eau/Assainissement
Délib. n° 11/2018
Visée S/P 16/04/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe, à 40 ans, à partir de 2018, la durée d'amortissement des subventions reçues pour la construction de la Station d'Épuration et réhabilitation du réseau d'assainissement ainsi qu'aux analyses du milieu récepteur comme suit :

- 24 890 euros/40 ans = 622 euros par an de 2018 à 2056 et 632 euros en 2057.

L'amortissement sera comptabilisé par un mandat au compte 1391 (chapitre 040 - opération d'ordre) et un titre au compte 777 (chapitre 042 - opération d'ordre).

8)ACHAT DE BILLETS DE MANEGE POUR LA FETE PATRONALE

Achat de billets de
manège pour la Fête
Patronale
Délib. n° 12/2018
Visée S/P le 16/04/2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'acheter des billets de manège à Madame RECORDA pour la somme de **200 euros**, afin de les distribuer aux enfants à la Fête Patronale des **02-03-04 juin 2018**.

9)QUESTIONS DIVERSES

- **Alain TOURNEBISE** informe les membres du Conseil Municipal :
 - ✓ qu'au vu des dégradations récentes, il souhaite prendre un arrêté pour interdire la pose des mais.
 - ✓ que les travaux concernant la fibre devraient être opérationnels en septembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 35.

Le secrétaire de séance,

X. GAMBA

Le Maire,

A. TOURNEBISE